

---

**Relevé de décisions suite au 5<sup>ème</sup> COPIL du COSTEA  
le 16/05/2017, UMR G-EAU, Montpellier**

---

Le 5<sup>ème</sup> COPIL du COSTEA s'est tenu le 16/05/2017 de 14h à 17h30 dans les locaux de l'UMR G-EAU à Montpellier.

### Ordre du jour

1. Signature de la convention AFD-AFEID de la phase 2 du COSTEA (pour information au COPIL)
2. Avis du COPIL sur la version provisoire du cadre stratégique du COSTEA-2
3. Actions structurantes en cours de construction et suite du processus

### Participants

Francois BRELLE (AFEID) ; Akica BAHRI (INAT), Guillaume BENOIT (CGAER), Sami BOUARFA (IRSTEA-AFEID), Sylvain CEDAT (IRAM), Caroline COULON (AFEID), Nicolas DAURENSAN (CACG), Etienne DRESSAYRE (BRLi), Samir EL OUAAMARI (aGter), Bruno GRAWITZ (SCP), Jean Yves GROSCLAUDE (AFEID), Aurore MANSION (GRET), José MARTINEZ (IRSTEA), Seyni NDAO (SAED), Naomi NOEL (AFD), Clément OUEDRAOGO (CILSS), Vatché PAPAZIAN (AFD), Sylvain PERRET (CIRAD), Philippe PIPRAUD (Ministère Agriculture), Dominique ROLLIN (IRSTEA-AFEID), Amadou WAIGALO (Faranfasi so) **(21)**

Ce relevé de décisions fait état de ce qui a été convenu en COPIL, et d'un ensemble de recommandations ou de propositions faites par le Secrétariat suite aux discussions engagées par le COPIL.

#### 1. Signature de la convention AFD-AFEID de la phase 2 du COSTEA

La convention est officiellement signée en date du 06/06/2017 et le secrétariat procède à la demande d'avance initiale afin de pouvoir sans contrainte engager les dépenses dans les meilleures conditions.

#### 2. Cadre stratégique

Le document de Cadre Stratégique présenté au comité de pilotage est globalement considéré comme satisfaisant modulo les six recommandations suivantes qui donneront lieu à une nouvelle version du document. La prochaine version sera à nouveau discutée au prochain CST d'automne 2017 (date à fixer) puis soumis à validation du Copil par voie électronique.

2.1. Il est rappelé que le COSTEA (i) est financé par une subvention de l'AFD à partir d'une ressource qui doit être utilisée au bénéfice des pays d'intervention de l'AFD (ligne budgétaire 209), et (ii) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des performances de l'agriculture irriguée dans ces pays. Il est ainsi proposé de renforcer l'implication des partenaires du Sud dans le processus de construction, d'arbitrage et de mise en œuvre des actions et les moyens qui leur seront consacrés. Il s'agit également de clarifier la manière dont des demandes en provenance des acteurs dans ces pays peuvent être prises en compte dans l'élaboration des feuilles de route COSTEA, et ce, dans une logique de rencontre avec l'offre des membres du COSTEA.

- *Le secrétariat rappelle que les discussions passées ont conduit à reconnaître le rôle essentiel qu'ont à cet égard les agences AFD locales et les représentants de membres du COSTEA dans les pays du fait du dialogue régulier et de proximité qu'ils entretiennent avec les décideurs et les maîtrises d'ouvrages du Sud, ainsi que l'importance d'organiser des journées d'échanges dans les pays.*

Dans le même esprit, il est recommandé de rechercher davantage de liens entre les actions du COSTEA et les politiques publiques et d'explicitier les indicateurs qui permettront d'apprécier la qualité du dialogue établi avec les partenaires du Sud et l'impact de l'action du COSTEA.

- *Le secrétariat propose que ce travail soit réalisé avant la fin de l'année 2017 dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc qui comprendra les coordinateurs géographiques.*

2.2. Les quatre défis qui orienteront les travaux du COSTEA sont considérés comme pertinents (section 3.1). Le Cadre Stratégique gagnera cependant en clarté en limitant son cadrage thématique à ces quatre défis sans lister les thématiques de travail qui n'ont pas de statut suffisamment clair pour être utile au guidage des actions du COSTEA. La section 3.2 sera donc supprimée.

2.3. Le dispositif général de gouvernance du COSTEA décrit dans le cadre stratégique (section 5) est validé à l'exception du point relatif aux acteurs non membres du chapitre relatif au CST « *Il est ouvert à l'ensemble des membres signataires de la charte du COSTEA sans aucune exclusion à l'égard d'acteurs non engagés mais intéressés, étant entendu que le Président du CST ait l'information sur qui est membre et qui est invité* ». Il est décidé que le CST ne soit constitué que par les membres du COSTEA puisque devant prendre des décisions de nature opérationnelle. Des non-membres du COSTEA pourront être ponctuellement invités au CST par le chef de projet lorsque qu'un intérêt le justifie, mais ceux-ci ne participeront pas aux décisions.

L'équipe de projet est constituée d'un chef de projet (Sami Bouarfa), d'une chargée de mission (Caroline Coulon), d'une chargée de communication et assistante (Camille Ayala) (ligne Secrétariat du budget) complétée par des coordinateurs et des correspondants géographiques et des pilotes d'action structurante. Le comité de pilotage a mis l'accent sur l'importance du dispositif de coordination géographique. Celui-ci comportera des coordinateurs ayant un rôle à l'échelle d'une aire géographique, et des correspondants dans les pays dans lesquels l'AFD a un portefeuille de projets d'irrigation actif. Ces relais du COSTEA dans les différents terrains auront pour tâche principale :

- de créer ou d'insérer le COSTEA dans un réseau d'acteurs de l'irrigation dans la géographie concernée et notamment d'établir des liens étroits avec les maîtrises d'ouvrage locales et nationales, la/les agence(s) locale(s) de l'AFD, les institutions nationales et internationales, notamment les bailleurs de fonds, ainsi qu'avec les autres acteurs et réseaux,
- d'aider à l'identification, au montage, à l'articulation et à la valorisation des activités du COSTEA dans la géographie concernée,
- de représenter le Costea,
- de faire le reporting des activités du Costea dans la géographie, au CST.

Toute personne membre du dispositif géographique est membre du CST.

Au stade actuel du processus, les personnes suivantes ont été citées pour faire partie de ce dispositif de coordination géographique : Serge Marlet (CIRAD/CILSS) comme coordinateur géographique Afrique de l'ouest, Akissa Bahri (INAT) comme coordinatrice Méditerranée/Maghreb, Jean-Philippe Venot (IRD) comme coordinateur Asie du sud-est et correspondant Cambodge, Ali Hammani (IAV Hassan II) comme correspondant Maroc, Sidy Mohammed Seck (UGB) comme correspondant Sénégal, Amadou Waigalo (Faranfasi so) comme correspondant Mali, Sébastien Cauchy (SCP) comme correspondant Vietnam. Le dispositif est susceptible d'évoluer et reste à compléter pour les autres pays prioritaires de l'AFD et susceptibles d'accueillir des actions du COSTEA. Il a été convenu que la priorité était de faire écrire les lettres de mission de chacun, au cours de l'été. Celles-ci seront soumises à l'agrément du comité de pilotage par voie électronique.

- *Le secrétariat propose que ces lettres soient transmises au comité de pilotage courant juillet. Le secrétariat propose la tenue rapide de réunions pays au Vietnam, Maroc et Tunisie.*

2.4. La section 6 du document de cadre stratégique intitulée « Principes de production du COSTEA » est adoptée. Il est cependant demandé que le rôle de la recherche (nord et sud) en appui au développement soit davantage affirmé dans la rédaction, en explicitant la possibilité de cofinancement de thèses, dès lors que leurs contributions et leur insertion dans les actions portées par le COSTEA font sens et suivent le même processus de validation du COSTEA. La formation de docteurs au sud faisant partie de la construction de capacités sur le long terme, le COSTEA privilégiera les doctorants issus des pays partenaires.

2.5. La structure du budget général (section 7) est jugée insuffisamment claire car structuré à la fois (1) par des types d'activité (production de connaissance, valorisation, communication) et (2) et par les trois composantes

validées par le conseil d'administration de l'AFD (Appuis aux opérations et aux acteurs, Initiative Sahel, Gestion du projet). Le comité de pilotage recommande également de préserver la souplesse du COSTEA et ne pas trop contraindre sa présentation budgétaire.

Pour rappel, le budget qui figure dans la Convention de financement et qui est contractuel est découpé selon les trois composantes suivantes :

- Composante 1 : Appuis aux opérations et aux acteurs 2,7 Meuros
- Composante 2 : Initiative Sahel 1,5 Meuros
- Composante 3 : Gestion du projet 0,8 Meuros

Les composantes 1 et 2 se décomposent ensuite en différents types d'objets de dépense, selon les catégories suivantes :

- Production de connaissance
  - Valorisation
  - Communication
- *Le secrétariat propose que le budget ne pré-flèche pas à priori les dépenses sur chacun des types d'activités (production de connaissance, valorisation, communication) afin de garder la souplesse du projet. Cette répartition entre types d'activités sera détaillée à l'échelle des actions proposées par les membres et arbitrées en CST, ce qui permettra d'aboutir à une feuille de route pour la période à venir qui sera accompagnée d'un programme prévisionnel des dépenses. L'ensemble sera soumis par voie électronique au comité de pilotage pour approbation, puis à l'avis de non-objection de l'AFD. Les feuilles de route pourront être complétées en cours d'année pour conserver la capacité réactive du COSTEA.*

Pour mémoire, la rubrique « Contribution à l'initiative irrigation au Sahel » revêt une dimension particulière car elle fixe un montant d'activité (1,5 millions d'euros) sur la région spécifique d'Afrique de l'Ouest en raison du caractère stratégique de cette initiative et du Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) qui l'opérationnalise. Cette rubrique est conçue dans la perspective d'un cofinancement équilibré des activités avec la banque mondiale et le CILSS<sup>1</sup>.

Par ailleurs, en raison du point 1.3 évoqué ci-dessus sur l'importance du dispositif de coordination géographique, il est jugé que la rubrique d'animation régionale » actuellement chiffrée à 5% du budget total est sous-estimée.

- *Le secrétariat propose que cette rubrique soit réévaluée une fois que l'équipe de coordination sera composée et que les lettres de mission des coordinateurs faisant mention des moyens requis seront validées.*

### **3. Construction des actions structurantes**

Lors des différents moments d'échanges des mois précédents, il a été convenu d'éviter la dispersion des moyens du COSTEA sur un grand nombre de petits financements ne permettant pas in fine une réflexion approfondie sur une problématique, mais de favoriser au contraire des actions plus ambitieuses, dites « structurantes » en raison de leur caractère international et pluriannuel.

Dans la continuité des travaux de la phase 1, au travers des échanges entre les membres du COSTEA et au cours des missions du COSTEA dans certains pays au printemps 2017, des réflexions sur des pistes d'actions structurantes sont en cours. Elles ont été exposées et discutées au COPIL.

**3.1. Amélioration de l'irrigation en zones SAGI en Afrique de l'Ouest.** Suite au séminaire de Saint Louis d'avril 2017 qui a notamment permis le lancement officiel du réseau des SAGI, à leur initiative, un programme d'actions sur 4 ans sera accompagné par le COSTEA et le CILSS. Les premières actions pour l'année à venir vont donner lieu à l'écriture de termes de références, sous le pilotage de François BRELLE, en concertation avec les partenaires

---

<sup>1</sup> Un protocole d'accord entre le CILSS et l'AFEID est en cours de formalisation pour cadrer ce partenariat

ouest africains. Un travail de construction d'une plateforme collaborative (dématérialisée, permettant aux SAGI et aux acteurs des écosystèmes et des zones dans lesquelles elles travaillent), déjà discutée lors des dernières rencontres, et plus concrètement lors du séminaire de Saint Louis, est à poursuivre rapidement avec la collaboration de Laurent MARSEAULT (outil-réseau) et sous la coordination de Serge MARLET. Des formations pour prendre en main les outils informatiques requis sont prévues à cet effet (à Montpellier les 31 mai-1<sup>er</sup> juin pour les partenaires France qui ont participé au séminaire de Saint Louis, puis à Ouagadougou au CILSS pour les acteurs ouest africains). Il est précisé que cette action structurante ne sera pas la seule activité du COSTEA dans la région. Le COSTEA pourra en effet conduire des actions, avec le CILSS ou d'autres partenaires, par exemple sur l'irrigation en zones de bas-fonds dans la continuité de travaux de la phase 1 ou plus généralement sur les autres formes d'irrigation hors SAGI.

**3.2. Multifonctionnalité des aménagements en irrigation et drainage face au risque climatique dans les grandes zones alluviales et côtières.** Cette action émerge d'une piste de travail explorée dans la phase 1 du COSTEA dans le périmètre du Gharb au Maroc par différents membres du COSTEA. Elle a donné lieu à un pré-projet déposé au FFEM en septembre 2016 par la division ARB de l'AFD. Le FFEM ayant épuisé sa ligne sur les sujets agriculture et biodiversité n'a pas pu retenir le dossier mais il pourra être resoumis lors du nouveau cycle de financement en 2018. Les participants de la réunion Maghreb du 30 mars 2017 ainsi que le ministère de l'agriculture du Maroc dans son message d'excuse en amont du COPIL, ont réaffirmé leur fort intérêt pour cette piste de travail et la pertinence de la problématique au Maroc. Suite aux visites de terrain et discussions de la mission Cambodge du COSTEA d'avril 2017, la problématique apparaît également pertinente pour le contexte du sud est asiatique, et le regard croisé Maroc/Cambodge porteur d'enseignements intéressants. Les volets Maroc et Cambodge feront donc l'objet d'une écriture de TdR par Marcel KUPER et Jean Philippe VENOT.

**3.3. Réutilisation des eaux usées en agriculture.** Cette action a été initiée dans la phase 1 du COSTEA par la constitution d'un groupe de travail et la réalisation d'une étude confiée au bureau d'étude Ecofilae (membre du COSTEA) pour faire un état de l'art de la réutilisation agricole des eaux usées et apporter un nouveau regard méthodologique dans la manière d'aborder des projets de réutilisation. Son amplification dans le cadre d'une action structurante est jugée stratégique et pertinente. Cette action devra élargir la problématique à l'ensemble de la question des eaux usées (d'origine urbaines ou agricoles comme le drainage) à usage d'irrigation agricole.

- *Le secrétariat recommande que cette action donne lieu à l'écriture de termes de référence avec comme premières étapes des actions ciblées sur la région Méditerranée/Maghreb (en articulation avec le projet de la SCP en Tunisie), avec un objectif de rayonnement international par la suite.*

**3.4. Délégation de gestion aux associations d'irrigants.** Bien que la phase 1 du COSTEA n'ait pas mis en place de travaux sur le sujet, il reste néanmoins un sujet très actuel pour de nombreux membres du COSTEA. L'entrée « associations d'usagers » est cependant jugée trop restrictive. Le COPIL recommande de l'ouvrir aux différents modèles de gestion (y compris les PPP).

- *Le secrétariat propose qu'un séminaire de deux jours se tienne sur ce sujet et donne une place particulière aux retours d'expériences par des représentants d'associations d'irrigants (UH au Sénégal, FWUC au Cambodge...) et par les membres du COSTEA impliqués sur des projets d'accompagnement d'associations, pour dégager des pistes de travaux. Il propose que ce séminaire se tienne au cours de la même semaine que le prochain CST d'automne et d'en confier l'organisation à un groupe de travail mixte (SAR/ONG/recherche ?) pour lequel la CACG se montre déjà intéressée.*

**3.5. Systèmes irrigués agroécologiques.** Cette action a déjà fait l'objet de discussions au Cambodge où un programme régional sur l'agroécologie est en cours avec le CIRAD et le GRET. A court terme, des extensions en Tunisie sont envisageables en lien avec des travaux en cours. Ce sujet est reconnu comme pertinent pour le COSTEA. Dominique ROLLIN se propose de poursuivre la dynamique de la discussion en lien avec les coordinateurs géographiques, le GRET et le CIRAD.

- *Le secrétariat propose que D ROLLIN identifie un groupe de travail pour faire une proposition d'action en réponse à l'appel à propositions.*

3.6. Des membres du COPIL ont réitéré leur intérêt à travailler sur l'**amélioration de l'ingénierie de projet** dans toute ses dimensions (procédurale, technique, participative). Le secrétariat identifiera un groupe pour porter cette initiative.

- *Cette liste n'est à ce stade pas exhaustive et ne reprend volontairement pas l'ensemble des sujets discutés lors d'évènements amont (Réunion Maghreb du 30/03, où avaient été par exemple évoqués les sujets foncier, appui au projet Qaddoussa ; Journées foncier des 2-3/05 qui ont donné lieu à des pistes de travaux à creuser, etc).*

*Pour stimuler l'émergence d'actions et favoriser leur co-construction par les membres du COSTEA, le secrétariat propose de mettre en place les moyens d'un appel à propositions interne en vue de la préparation des arbitrages au CST d'automne : une procédure informatique appropriée (plateforme collaborative en ligne) permettra de rendre plus explicites les critères d'éligibilité des actions, plus dynamiques les échanges au sein du réseau autour des idées d'actions en construction, plus facile et transparent le processus d'arbitrage par les membres du CST.*

*Cette plateforme devrait par ailleurs permettre d'accueillir des propositions portées par des acteurs du Sud et recueillir leurs avis sur les actions proposées.*

#### **4. Agenda**

En juin et juillet auront lieu au sein du groupe de travail LIVRE des échanges pour faire avancer l'écriture.

Un journée Foncier Maghreb est à prévoir après l'été. Des réunions PAYS au Maroc, en Tunisie et au Vietnam sont à planifier à partir de septembre.

Le prochain CST aura lieu à l'automne, la date reste à être fixée mais une fenêtre possible serait entre le 17-19/10/2017, avec la proposition d'organiser 3 jours de rencontres : un jour de CST et deux jours sur les modèles de gestion (voir § 3.3.4 ).

Le prochain COPIL aurait lieu à la même période en 2018, soit d'ici un an, en mai.